

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18 Décembre 2012**

L'an deux mille douze,
Le dix-huit décembre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 04 Décembre 2012,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme
GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	2
Nombre de conseillers excusés :	4
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, MM RINALDI Serge, CABART Jean-Claude, FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, JEANNOT Christophe, PETRICIG Jean-Michel, PIERRARD Didier, Mme BLOT Laura, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, M. EL KHIDER Mustapha, M. DOUBLET Francis.

Pouvoirs : Mme SAINT PIERRE Valérie à M. CABART Jean-Claude, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

OBJET : INTERCOMMUNALITE – modification statutaire – soutien financier à la mission locale
N°12/104

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

La Mission Locale ayant un champ d'intervention communautaire, le Président de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle a proposé de financer la Mission Locale en lieu et place des communes de Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains.

A cet effet, la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle a décidé par délibération en date du 27 juin 2012 de modifier ses statuts et d'intégrer au titre de ses compétences facultatives : l'aide financière à l'Etoile – Mission Locale de Vitry-Le-François.

Considérant que le Conseil Municipal de Pargny Sur Saulx a trois mois par émettre un avis.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle afin d'intégrer au titre de ses compétences facultatives : l'aide financière à l'Etoile – Mission Locale de Vitry-Le-François.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,

Mme Le Maire,

Denise GUERIN